

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE**  
5, chemin du Village, Saint-Venant-de-Paquette, Québec J0B 1S0  
Tél. : 819-658-3660 Téléc. 819-658-0985  
Courriel : stvenant@axion.ca

Le 7 octobre 2014

Monsieur Denis Lemelin, Président  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
377, rue Bank  
Ottawa, Ontario K2P 1Y3

Monsieur Lemelin,

Vous trouverez ci-joint copie conforme de la résolution 2014-10-161 adoptée par le conseil municipal de Saint-Venant-de-Paquette à sa dernière assemblée. Celui-ci s'oppose fermement aux réductions de service de Postes Canada.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer Monsieur Lemelin, nos sentiments les plus respectueux.



Manon Jacques  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

c.c. Monsieur Jean Rousseau, député de Compton-Stanstead  
Monsieur Brad Woodsides, président Fédération canadienne des municipalités  
Madame Lisa Raitt, ministre des Transports

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE**  
5, chemin du Village, Saint-Venant-de-Paquette, Québec J0B 1S0

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette tenue le 6 octobre 2014 à 20h00, en la salle du conseil de la municipalité, sise au 5 ch. du Village. A laquelle sont présents les conseillers : Mesdames Nathalie Lacasse, et Isabelle Loignon, Messieurs Daniel Gendreau et Jacques Beloin sous la présidence de Monsieur Henri Pariseau, maire.

11.2 Bureau de postes d'East Hereford – Diminution des heures d'ouverture

*La conseillère Isabelle Loignon indique une apparence de conflit d'intérêt. Elle ne participe pas aux délibérations ni à la prise de décision.*

**Résolution 2014-10-161**

**CONSIDÉRANT** la décision de Postes Canada de réduire les heures d'ouverture du bureau de poste d'East Hereford à compter du 19 octobre 2014 ;

**CONSIDÉRANT** que Postes Canada n'a pas tenu de consultations sur ces changements, empêchant ainsi les personnes les plus touchées de donner leur point de vue ;

**CONSIDÉRANT** que la fermeture de bureaux de poste, la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile vont à l'encontre de la vitalité des communautés, particulièrement en milieu rural ;

**CONSIDÉRANT** que Postes Canada est un service public qui doit être préservé ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Nathalie Lacasse  
**APPUYÉE** par le conseiller Jacques Beloin

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Venant-de-Paquette

- ✓ Exige de la ministre responsable de Postes Canada qu'elle annule les changements aux services annoncés par Postes Canada ;
- ✓ Réclame au gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public ;

- ✓ Qu'une copie de la présente résolution soit adressée à Madame Lisa Raitt, ministre des Transports, à Monsieur Jean Rousseau, député fédéral de Compton-Stanstead, à Monsieur Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et à Monsieur Brad Woodside, président de la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté.

**Copie certifiée conforme**  
**Sous réserve des approbations**  
Ce 7<sup>e</sup> jour d'octobre 2014

Manon Jacques  
Manon Jacques  
Secrétaire-trésorière